

31031792

Zürich, le 11 novembre 2009/CH/MK

**Concerne: Vos services cablecom**

Cher Monsieur Merkel

Votre raccordement câblé TV de cablecom vous permet de bénéficier chez vous de la télévision analogique et numérique ainsi que de la radio, de la téléphonie et d'Internet. La régie immobilière d'Avanchet Parc a cependant décidé de résilier le contrat de raccordement au câble existant. Ceci signifie qu'à partir du 18 décembre 2009, vous ne seriez plus en mesure de recevoir la radio, la télévision analogique, les services supplémentaires tels la téléphonie et l'Internet de cablecom ainsi que la télévision numérique de Naxoo. Lorsque votre régie immobilière a pris sa décision d'installer une parabole, elle a manqué de clarifier avec nous certains points d'ordre légal et technique. Ceci est la raison pour laquelle, une fois que le raccordement câblé de cablecom sera désactivé au 18 décembre 2009, il est possible que vous n'ayez aucune solution alternative en place et que vous vous retrouviez sans réception de la télévision.

Sachez que nous regrettons fortement cette situation et soyez certain que nous continuerons à vous tenir informé de la suite des négociations avec votre régie immobilière.

Pour toute question, veuillez prendre contact avec votre régie immobilière Cogérim.

Meilleures salutations  
cablecom Sàrl



Claude Hildenbrand  
Directeur Suisse Romande



Matthias Krieb  
Directeur Marketing & Commercial Cable TV/Stratégie